

« Terres menacées »

Un phénomène particulier lié à la prospérité économique, et qui préoccupe beaucoup les écologistes, est l'importance croissante prise par les résidences secondaires, les maisons de vacances et les installations de loisirs en tout genre. Actuellement en pleine extension, il affecte nombre de régions magnifiques, et touche les pays développés comme ceux en voie de développement, les zones tropicales comme les zones tempérées, les plaines comme la montagne. Partout des paysages enlaidis et des beautés naturelles atteintes en portent l'empreinte.

Si mal inspirées soient-elles, ces transformations passent pour la plupart inaperçues, même si de temps à autre un grand périodique où un journal s'emploie à attirer l'attention sur ce genre de problèmes et sur la publicité malhonnête qui en est à l'origine.

Récemment un grand journal américain a publié une série de six articles sur la manière scandaleuse dont est réalisé l'aménagement de vastes régions des Etats-Unis.

On y montre avec quelle facilité on peut exploiter le désir de chacun de posséder une parcelle de terrain pour y construire une maison de vacances ou de retraite ou effectuer un placement. Les habitants des villes surpeuplées veulent échapper aux problèmes urbains tels que le bruit, le désordre, le coût élevé de la vie et les troubles sociaux et vivre dans la paix et l'intimité de leur propre petite propriété à la campagne, dans la forêt ou sur une rive paisible.

Dans les pays riches disposant de vastes espaces encore libres, nombreuses sont les familles qui ont pu réaliser leur rêve et placer leurs économies dans des projets immobiliers honnêtes et couronnés de succès. Mais des milliers de personnes, dont le rêve de posséder un bout de terrain n'a pas été exaucé, sont devenues la proie facile de promoteurs immobiliers peu scrupuleux et exploités.

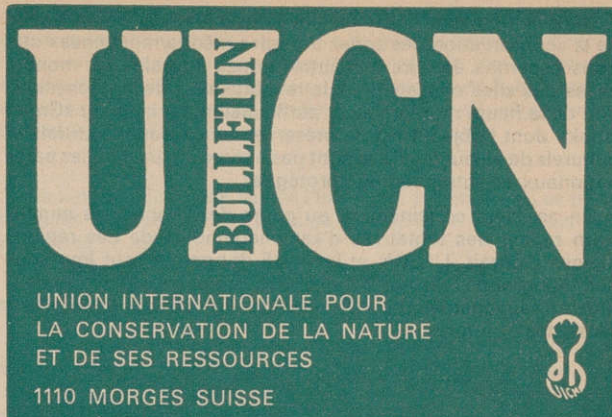
Une des méthodes employées est très simple. Le promoteur achète tout d'abord une grande surface de terrain à un prix avantageux. Puis, il la divise à raison de huit parcelles – et même plus – par hectare, qu'il vend à des particuliers comme terrains à bâtir à un multiple du prix d'achat. Une publicité habile, la promesse que des routes, une adduction d'eau, des égouts et des centres de loisir, etc., seront aménagés, parviennent à convaincre des milliers de personnes naïves et crédules d'acheter des parcelles impropres à la construction. Trop souvent le terrain acheté se révèle être situé dans un marécage, un désert ou un lieu sauvage et naturellement les promesses d'amélioration sont rarement tenues.

Les problèmes de cette nature, loin d'être un phénomène limité aux seuls Etats-Unis, sont révélateurs de la tendance quasi universelle de spéculateurs à tirer profit de la pénurie de terres habitables et de lieux de détente. Les zones littorales et les sites panoramiques de la zone tempérée, en particulier dans les régions ensoleillées de la Floride, de la Californie, des Caraïbes et de la Méditerranée, sont ainsi extrêmement menacés. Les îles sont particulièrement visées: leurs surfaces restreintes augmentent leur valeur et l'attrait qu'elles exercent sur les gens en quête de solitude, de repos ou d'idylle romantique, est plus fort.

La montagne, promue elle aussi au rôle de lieu de détente et de villégiature, est souvent irrémédiablement endommagée et l'intrusion de l'homme fait perdre aux régions sauvages leur véritable caractère.

Les coûts sociaux entraînés par cette occupation sauvage du sol sont certes très élevés, mais les atteintes portées aux milieux naturels de valeur sont encore plus grandes. On a drainé et comblé des milliers d'hectares de terres humides pour faire place à des lotissements, anéantissant ainsi leur productivité biologique et d'autres fonctions importantes. Des ruisseaux, des baies et des lacs ont été pollués sans discernement. De nombreuses régions naturelles remarquables par la richesse de leur faune, de leur flore et de leurs beautés panoramiques, qui auraient dû être préservées pour l'agrément et le bien des générations à venir, ont été sacrifiées pour le profit de quelques spéculateurs. Voilà qui constitue une véritable perte pour la société du pays, quel qu'il soit, où de tels dommages ont été causés.

L'UICN se préoccupe depuis longtemps des problèmes d'utilisation du sol. Il y a de nombreuses années un comité



NOUVELLE SÉRIE Vol. 4, N° 7

JUILLET 1973

Publié avec l'aide financière de l'UNESCO; paraît mensuellement

spécial avait été formé au sein de la Commission de l'écologie pour étudier les aspects écologiques de l'aménagement du territoire. Ce comité devait par la suite constituer le noyau de l'actuelle Commission de l'aménagement de l'environnement, qui a fait œuvre de pionnier en attirant l'attention sur l'urgence d'une planification rationnelle des fonctions que l'homme impose à un territoire donné.

En 1969, l'UICN a publié une brochure (Document supplémentaire N° 21) sous le titre «Landscape Planning – A Policy for an Overcrowded World» (L'aménagement du paysage – solution au problème de la surpopulation). Le paragraphe introductif pose la question suivante, pour y répondre ensuite:

«Qu'est-ce que l'aménagement du paysage? C'est un processus continu permettant à l'humanité de tirer le meilleur parti de la surface limitée de la terre et préservant en même temps sa beauté et sa fertilité.

» Son objectif est d'aider à concilier les différentes utilisations possibles du sol et de les intégrer dans un paysage au sein duquel les civilisations puissent prospérer sans détruire les richesses naturelles et culturelles sur lesquelles elles reposent.

» Basé sur la connaissance de la nature et du potentiel d'un paysage, l'aménagement du paysage est un des aspects *créateurs de la conservation.*»

Nous recommandons cette brochure à tous ceux qui travaillent à l'aménagement du territoire et en particulier aux institutions gouvernementales qui *devraient* assurer un contrôle plus rigoureux des projets d'aménagement de sites naturels entrepris à des fins commerciales privées.

Les Américains continueront en toute apparence à être les victimes de profiteurs revendant à prix fort des parcelles de terrain de faible valeur et à assister à l'implantation croissante de lotissements, de villes et de stations de villégiature mal conçus. La situation est identique pour les habitants de nombreux autres pays où l'insuffisance de la réglementation favorise des méthodes intensives d'aménagement, sources de laideur, de désordre et d'atteintes aux paysages et à ses beautés. Malheureusement, dans la situation actuelle la plus grande partie de la planète est à la merci de toute personne disposant de moyens financiers et d'une volonté suffisante pour entreprendre un projet d'aménagement.

A notre avis, il est temps que les gouvernements, à tous les échelons, et avec l'appui de groupes d'opinion, revoient sérieusement et dans un esprit critique leurs politiques d'aménagement du territoire.

Sans doute, on a besoin de projets d'aménagement sensés, mais les pouvoirs publics devraient être assez compétents et sages pour amener les promoteurs à tenir compte des effets sociaux et écologiques à long terme de leurs projets. La société ne peut tolérer plus longtemps le massacre des paysages, le prix abusif d'installations communautaires, la mauvaise qualité des constructions et l'anéantissement de sites naturels de valeur.

Les régions offrant un grand intérêt, en particulier les zones littorales et les paysages de montagne d'une grande beauté, devraient être fermées à tout projet d'aménagement de ce genre, *avant même* d'être menacées.

Dans ce domaine, l'UICN a lancé des initiatives, comme celle de la «conservation des zones littorales méditerranéennes» que nous espérons étendre à d'autres zones littorales du monde, celles des «lacs consacrés à la recherche» et de la «Conservation de la haute montagne» et particulièrement celle du «Green Book» dont l'objectif est de préserver les paysages naturels et culturels de valeur qui ne sont pas encore inclus dans les parcs nationaux et autres régions protégées.

On assistera certainement au cours des prochaines années à un regain des tentatives d'«aménagement» de ces régions pleines d'attrait. L'UICN et le WWF donneront tout leur soutien aux groupes résolus à lancer des campagnes d'action destinées à sauvegarder notre planète dans l'intérêt des générations présentes et futures.

Nouvelles de l'Union

Réunion du Conseil exécutif de l'UICN

A sa 53^e réunion tenue à Morges du 10 au 13 mai, le Conseil exécutif de l'UICN a approuvé les principales dispositions prises en vue de la 12^e Assemblée générale et de la 13^e Réunion technique, qui se tiendront au Zaïre en 1975.

Après avoir fait le bilan de l'Assemblée générale de Banff et passé en revue les propositions et les critiques émises depuis lors, le Conseil exécutif a décidé que la durée des réunions tenues au Zaïre soit portée à dix jours, y compris une relâche réservée à une excursion. L'accent sera mis sur l'Assemblée générale, où une place plus grande sera faite à la discussion des affaires internes de l'UICN et en particulier aux questions de structures et de fonctionnement. Il y aura deux discussions ouvertes.

Le Conseil a également décidé que la Réunion technique soit ramenée à des dimensions plus modestes. Les tables rondes («panels») seront supprimées pour accorder plus de temps aux principaux orateurs. La partie réservée aux discussions sera organisée soigneusement de manière à faire participer le plus possible l'auditoire. On ne prévoit pas de réunions simultanées.

Il a été décidé de mettre sur pied des excursions avant et après la Conférence et d'y inclure si possible des visites au-delà des frontières du Zaïre.

Le Conseil a également adopté pour thème général «La conservation et les centres de décision». Ce thème sera envisagé sous l'angle de la conservation, et devra être abordé dans ses grandes lignes au cours de la séance d'ouverture de la Réunion technique et ensuite au cours des séances consacrées à certains aspects particuliers et pratiques pris dans un domaine limité.

Toujours en dehors des questions de programmes, le Conseil a encore approuvé la constitution du Comité exécutif composé du Président et des cinq Vice-présidents.

Le Conseil a adopté la procédure suivante pour la nomination aux bureaux des organes de l'Union:

- (a) Environ un an avant la réunion de chaque Assemblée générale, les membres de l'UICN seront priés de présenter des candidats pour l'élection des membres votants du Conseil exécutif ou pour les fonctions de président ou de vice-président des commissions.
- (b) Cette communication devra faire état des conditions attachées à ces candidatures et comporter les noms des personnes qui continueront à assumer leurs fonctions et de celles qui comptent démissionner.
- (c) Sur la base de ces suggestions, le Comité exécutif et le Secrétariat élaboreront une série de propositions qui sera soumise au Conseil exécutif et servira de liste des candidatures.
- (d) Cette liste sera transmise aux membres trois mois avant l'Assemblée générale et celle-ci procédera à l'élection conformément aux Statuts.

Cette procédure est conforme aux Statuts.

Il a été également décidé que, dorénavant, le Conseil prierait les membres sortants de chacune des commissions de continuer

à assurer temporairement leurs fonctions jusqu'à la réunion suivante du Conseil exécutif où l'élection aura pris effet et les nouveaux membres seront entrés en fonction.

Le Conseil, dans l'éventail des questions abordées au cours des deux journées de session, s'est penché en particulier sur le Programme de l'UICN, les travaux en cours des commissions et les relations extérieures. Les prochains numéros du Bulletin traiteront de certaines de ces questions en temps opportun.

L'Australie devient membre de l'UICN

L'Australie a notifié son adhésion aux Statuts de l'Union, portant ainsi le nombre des Etats membres de l'UICN à 32. Au début de 1973, l'UICN avait déjà enregistré l'adhésion de la Norvège et le 1^{er} janvier, le Venezuela avait annoncé son retour au sein de l'Union à titre d'Etat membre.

Le Comité exécutif accepte quinze demandes d'adhésion

Lors de sa dernière réunion, le Comité exécutif a accepté quinze demandes d'adhésion à l'UICN. Les nouveaux membres, admis sous réserve de la ratification de l'Assemblée générale, sont les suivants:

Organisations nationales non gouvernementales

Belgique	Union pour la qualité de l'environnement (Inter-environnement)
Brésil	Sociedade Brasileira de Paisagismo
Canada	The Saskatchewan Natural History Society Canadian National Sportsmen's Show
Costa Rica	Fundación de Parques Nacionales S.A.
Etats-Unis	The American Humane Association
France	Ligue de Défense des Alpilles
Grèce	Elliniki Etairia

Agences gouvernementales

Canada	Canadian Forestry Service Environment Conservation Authority
Pakistan	Sind Wildlife Management Board
Royaume-Uni	Peak Park Planning Board
Soudan	Ministry of Natural Resources and Rural Development
Suède	Secretariat for International Ecology
Swaziland	Natural Resources Board

Nouvelles internes

Trois membres du personnel nous quittent

Trois membres de notre personnel cadre prennent congé de l'UICN cet été.

Détaché à Morges pendant ces deux dernières années, Harry Goodwin a exercé les fonctions d'écologiste spécialisé dans le domaine des espèces menacées. Il a pris sa retraite le 30 juin dernier après une carrière de trente-deux ans au service du US Fish and Wildlife Service à Washington, dont il dirigeait le Bureau des espèces menacées avant de venir à Morges. Là, il prit une part importante à la révision du Red Data Book et aux activités s'y rapportant, ainsi qu'aux préparatifs de la Conférence pléniptentiaire qui s'est réunie en février et en mars derniers pour conclure une Convention internationale sur le commerce de certaines espèces menacées et qui a été couronnée de succès. L'UICN tient à saisir cette occasion pour transmettre ses vifs remerciements au département de l'Intérieur des Etats-Unis qui généreusement lui a assuré la collaboration de M. Goodwin.

A la fin de juillet, M. Samuel Jorgensen nous quittera après une année de travail volontaire. M. Jorgensen, collaborateur du US Fish and Wildlife Service, a travaillé bénévolement, principalement dans le domaine des zones humides, où il fait autorité.

Messieurs Goodwin et Jorgensen retournent aux Etats-Unis.

Joseph Lucas est le troisième membre du personnel cadre à nous quitter. Il retourne en Angleterre après avoir exercé des activités d'auteur et de rédacteur scientifiques pendant près de deux ans à Morges. Il a également été secrétaire intérimaire de la Commission du service de sauvegarde au cours de ces derniers mois. M. Lucas a été pendant plusieurs années rédacteur de l'International Zoo Yearbook avant de venir à l'UICN et poursuivra une carrière d'auteur scientifique indépendamment tout en maintenant des relations étroites avec l'UICN.

Activités du programme

Réunion sur les principes écologiques relatifs au développement des zones tropicales humides

L'UICN organise une réunion internationale qui doit se tenir à Caracas au Venezuela du 10 au 12 décembre 1973, et dont la tâche consistera à étudier l'élaboration et l'application de principes d'exploitation des zones forestières tropicales d'Amérique latine.

Aussi bien des scientifiques et des experts techniques que des représentants d'organismes gouvernementaux et internationaux intéressés au développement économique se trouveront alors réunis pour échanger les données les plus à jour concernant l'écologie, l'aménagement du territoire et les problèmes du développement et tenter sur la base de ces données de formuler des principes applicables. Les résultats de ces travaux feront l'objet de publications destinées aux responsables de la planification ou de la mise en œuvre de programmes de développement.

Les séances se dérouleront à l'Instituto Venezolano de Investigaciones Científicas (IVIC). L'UICN assurera la direction des travaux auxquels ne pourront participer que des personnalités invitées: représentants d'organismes gouvernementaux latino-américains touchant à l'agriculture, la sylviculture et la planification, écologistes, planificateurs en provenance d'universités et d'ailleurs. On attend environ 80 experts.

Les réunions techniques seront réparties en six séances d'une demi-journée. Les sujets des débats et des communications seront les suivants:

1^{re} séance – Sylviculture

*Les forêts naturelles, problèmes écologiques et économiques.
Les forêts artificielles, problèmes écologiques et économiques.*

2^e séance – Elevage

*Rôle du bétail domestique dans les régions tropicales humides.
Développement des pâturages, problèmes écologiques et économiques.*

3^e séance – Agriculture

*Importance et limites des cultures de plein champ.
Importance et limites des cultures arboricoles.
Les produits chimiques agricoles et leurs effets écologiques.*

4^e séance – Equipement

*Effets écologiques du développement des moyens de transport.
Effets écologiques des grands projets d'équipement.*

5^e séance – Faune sauvage

*Faune terrestre et développement économique.
Faune aquatique et pêcheries.*

6^e séance – Zones naturelles et Tourisme

*Parcs nationaux et réserves.
Développement du tourisme.*

En prévision de cette réunion, on fera distribuer les cinq documents de base suivants: 1. *L'évolution des forêts tropicales*

depuis la colonisation européenne; 2. La dérive des cultures: passé, présent et avenir; 3. Les sols de la zone tropicale: limites des possibilités de développement et principes d'exploitation; 4. Climat tropical et développement économique; 5. Inventaire des principes écologiques généraux relatifs au développement des zones tropicales humides.

Les langues de travail seront l'espagnol et l'anglais. Les participants assumeront en principe eux-mêmes leurs frais de voyage et de séjour.

La réunion sera en partie financée par un don de l'Agence suédoise du développement international.

Si les prochaines élections présidentielles du Venezuela allaient tomber sur les dates prévues pour la Conférence, ou immédiatement avant, la réunion serait retardée de quelques jours.

Edition provisoire d'un manuel méthodique d'enseignement

La première édition provisoire d'un manuel méthodique d'enseignement de la conservation destiné aux écoles primaires et secondaires, préparé par le professeur R. N. Saveland de l'Université de Georgie aux Etats-Unis, a été publiée par l'UICN et soumise à l'avis de spécialistes. Le manuel est l'aboutissement d'une résolution prise par la première Réunion internationale de travail sur l'éducation mésologique et les programmes scolaires, qui s'est tenue au cours de l'été 1970 à l'Institut Foresta pour l'Etude des Océans et de la Montagne, grâce à l'appui financier de l'UNESCO.

Création d'un nouveau parc national au Pakistan

Sur l'invitation du Gouvernement pakistanais, C. Holloway du Groupe de recherche et de planification de l'UICN, a fait un séjour d'un mois en mars dernier dans la province de Sind au Pakistan pour mettre au point avec la collaboration de Khan Muhammad Khan, Conservateur adjoint des Forêts et de la Faune, un plan de gestion pour le Parc national de Kirthar déjà projeté. Le WWF a octroyé les fonds qui ont permis à M. Holloway de prendre part à la réalisation de ce projet.

Le parc couvre une superficie d'environ 3000 km², comprenant la partie méridionale du massif de Kirthar. C'est une région aride, dont on a surexploité la végétation et la faune. On est parvenu, il est vrai, grâce à une réforme récente de l'administration de cette région, à enrayer la pratique du braconnage; en outre, un plan d'aménagement des régions limitrophes du futur parc doit permettre de fournir des terres de remplacement aux éleveurs et aux cultivateurs établis à l'intérieur du parc.

Cette région abrite un nombre impressionnant de vertébrés, parmi lesquels il faut citer la chèvre sauvage du Sind *Capra hircus blythi*, le léopard *Panthera pardus saxicola* et l'outarde d'Houbara *Chlamydotus undulata macqueenii*. On y trouve des sites archéologiques comme la forteresse Ranikot, étendue fortifiée couvrant environ 40 km². Le parc sera probablement très fréquenté une fois ouvert officiellement, car la ville de Karachi est à moins de 25 kilomètres de sa limite sud.

Le parc projeté a été déclaré dans sa presque totalité sanctuaire de faune en octobre 1972. On espère que le statut de parc national sera accordé dans un avenir rapproché. Ce sera le premier parc national de la province de Sind et l'un des premiers de tout le Pakistan.

Le Comité est-européen de la Commission de l'éducation de l'UICN se réunira du 29 septembre au 7 octobre 1973 à l'Université du Peuple à Belgrade en Yougoslavie. La réunion aura pour thème: «Activités en cours dans le domaine de l'éducation extra-scolaire relative à la conservation de l'environnement naturel.»

M. Dusan Colic, directeur de l'Institut de conservation de la nature de Belgrade est, avec M. Szczesny, responsable de l'organisation de la rencontre.

Conférences et réunions

Symposium sur la conservation et l'exploitation de la faune

Un Symposium sur la conservation et l'exploitation de la faune s'est tenu du 4 au 8 juin 1973 à l'Université sud-africaine de Prétoria. Le Symposium était patronné par la Southern African Wildlife Management Association (Association sud-africaine de gestion de la faune) et a rassemblé, selon une estimation, 600 personnes venant en majorité d'Afrique du Sud, mais également d'autres régions du monde.

Le discours inaugural intitulé «Conservation et exploitation, deux notions en voie de réconciliation» a été prononcé par R. Dasmann de l'UICN et a fourni la toile de fond de la discussion, au cours de laquelle on a abordé le problème des exigences contradictoires de la conservation et de l'exploitation ainsi que l'opposition de la conservation prise comme une fin en soi et de la conservation de communautés biotiques et d'écosystèmes globaux.

Des progrès considérables ont été accomplis en Afrique du Sud au cours de la dernière décennie et en particulier dans les régions où prédominent la pâture et l'élevage d'espèces sauvages et d'autres formes rentables d'exploitation du gibier. Le regain d'intérêt que connaissent les animaux sauvages leur a valu d'être réintroduits dans les fermes et les ranches d'Afrique du Sud. La reconstitution d'espèces devenues rares dans ces régions et dans les réserves nationales ou provinciales a accru leur chance de survie.

Les rapports présentés au Symposium étaient en général d'un haut niveau. On peut espérer, à en croire la publicité faite autour de cette réunion, qu'elle sera pour l'Afrique du Sud une nouvelle Conférence d'Arusha et permettra de faire progresser les travaux de conservation. Les comptes rendus paraîtront dans la revue intitulée «Journal of the Southern African Wildlife Management Association».

Notes sur la conservation

Le Parc national des Redwoods toujours en péril

Le Sierra Club de Californie a attiré l'attention de l'UICN sur des documents publiés par le Ministère américain de l'intérieur, où celui-ci fait état des menaces pesant sur le Parc national des Redwoods, en Californie. Ce parc a été créé en 1968 après une longue lutte qui a suscité l'intérêt de l'opinion internationale et gagné son appui à la cause des vénérables forêts de séquoias de Californie. Malheureusement, les limites qui ont été assignées au parc ne sont que le fruit d'un compromis conclu avec les compagnies forestières et ne protègent pas ses richesses naturelles contre tous les dangers. Une des parties du parc les plus exposées est constituée par une étroite bande qui suit le cours du Redwood Creek sur 12 kilomètres mais qui n'embrasse sur chaque rive qu'une largeur de 450 mètres à compter du milieu de la rivière. Plus haut, les pentes sont laissées à la merci des compagnies exploitant les séquoias, connues pour leurs pratiques néfastes à l'environnement: coupes à blanc, débardage des billes par tracteur vers le bas des pentes et construction de routes et de chantiers. Ces pratiques sont couramment employées et, à la longue, provoquent une érosion prononcée des pentes, l'envasement des cours d'eau et l'affouillement des rives, en même temps qu'elles rendent les arbres bordant les zones déboisées plus vulnérables aux dégâts causés par le vent.

La zone de Redwood Creek renferme des groupes de séquoias qui sont parmi les plus spectaculaires de la région et offre des points de vue ainsi que des zones de délasserment de valeur. Tout cela est maintenant menacé de destruction par les coupes faites sur le pourtour du parc. L'achat du terrain nécessaire à la protection du parc nécessiterait une somme astronomique de plus de 76 millions de dollars, alors qu'il a suffi d'allouer 92 millions de dollars pour l'achat des 25 000 hectares que compte le parc actuel. Toutefois, un groupe d'études du Ministère de l'intérieur a recommandé la création d'une zone tampon de 4300 hectares permettant de préserver l'intégrité du parc. Cette zone ne serait pas achetée tout entière, mais

ferait l'objet d'une servitude d'exploitation prévoyant l'interdiction de coupes à blanc sur une grande surface, le débardage des billes au câble plutôt que par tracteur et l'affectation perpétuelle de la zone à l'exploitation commerciale. Ce projet devrait être financièrement réalisable et rester dans les limites du budget prévu pour le parc.

Il peut sembler étrange de payer des sociétés privées pour qu'elles exploitent des forêts sans les détruire plutôt que de les forcer par la loi à abandonner des activités écologiquement désastreuses. Mais la partie menacée du parc ne survivrait pas à une nouvelle querelle juridique interminable. L'UICN espère que le Gouvernement des Etats-Unis prendra les mesures qui s'imposent avant que des dégâts plus importants ne soient commis. Pour reprendre les termes employés par le Sierra Club: «Les séquoias tombent vite.»

Les tortues marines en Guyane française

Aux termes d'une étude menée par P. Pritchard, spécialiste du groupe de la Commission du service de sauvegarde sur la tortue marine, les aires de reproduction les plus importantes de la tortue luth *Dermochelys coriacea* se trouveraient sur une plage située en Guyane française. La tortue luth constitue également l'espèce dominante parmi les quatre espèces de tortues marines qui pondent à cet endroit. Les trois autres sont, par ordre d'importance numérique, la tortue verte *Chelonia mydas*, le Ridley du Pacifique *Lepidochelys olivacea* et la tortue à écailles *Eretmochelys imbricata*.

Il est maintenant établi que les tortues sont des migrateurs: les tortues vertes viennent des zones nourricières du Brésil et les Ridley du Pacifique d'une vaste région s'étendant de la partie septentrionale de l'Amérique du Sud, du Venezuela et de la Trinité au Brésil. Toutefois, ces espèces ne sont actuellement pas protégées par un accord international, bien que leurs aires de reproduction aient été depuis plusieurs années déjà au bénéfice d'une protection totale. Ces dernières mesures ne peuvent être tout au plus appliquées que de manière sporadique; cependant les tortues sont protégées non seulement parce que leurs aires de reproduction sont éloignées et que la densité de population de la Guyane française est faible, mais également parce que la population locale a pour tradition de dédaigner la viande de tortue. La Société de Protection de la Nature en Guyane française (SEPANGUY) a publié une série d'affiches colorées incitant la population à protéger les tortues plutôt que de les tuer et les a placardées dans les postes de police, les bureaux d'immigration et également dans les villages indiens.

On rencontre des tortues terrestres (par exemple *Geochelone carbonaria* et *denticulata* et *Rhinoclemys punctularia*) en Guyane française. Elles ne jouissent d'aucune protection juridique et, comme c'est le cas dans d'autres pays d'Amérique tropicale, elles sont fréquemment consommées comme aliment. Cependant, elles ne sont pas menacées de disparition sauf à la proximité d'agglomérations.

Commission pour la protection du quetzal

Le Ministère de l'agriculture du Guatemala a décidé de créer une Commission nationale chargée de protéger le quetzal. Cet oiseau, emblème national du pays, est en régression rapide du fait du recul des forêts vierges et du défrichage de zones jusqu'ici non exploitées. La nouvelle Commission est constituée de représentants du Ministère de l'agriculture, de l'Université de San Carlos, des Ministères de l'éducation, de la défense et de l'intérieur ainsi que de l'Association guatémaltèque d'histoire naturelle.

La Nouvelle-Guinée papouasienne a émis une série de timbres représentant quatre magnifiques spécimens mâles d'oiseaux de paradis, pour mettre en évidence les efforts visant à préserver cette famille unique d'oiseaux ainsi que d'autres animaux de la Nouvelle-Guinée papouasienne.